

**BRUXELLES  
FORMATION**



former pour l'emploi



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

**Politiques Croisées  
Emploi-Formation**

[www.actiris.brussels](http://www.actiris.brussels)  
[www.bruxellesformation.brussels](http://www.bruxellesformation.brussels)



# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018**

**Politiques Croisées  
Emploi-Formation**

## Table des matières

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>INTRODUCTION</b> ..... 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    | <b>3. AMÉLIORER L'ADRESSAGE DES CHERCHEURS D'EMPLOI VERS LA FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES</b> ..... 26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|    | <b>1. METTRE EN PLACE VIEW.BRUSSELS, LE NOUVEL OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION</b> ..... 6                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Un nouveau nom et de nouvelles missions pour approfondir les politiques croisées emploi-formation ..... 6</li><li>- Un nouveau mode de gouvernance. . 7</li><li>- Un rapprochement physique ..... 9</li><li>- Le renforcement des collaborations autour de (nouveaux) dossiers communs ..... 10</li></ul> |                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le renforcement de l'accessibilité de l'offre de formation..... 26</li><li>- La mobilisation des entreprises dans des partenariats concrets de formation ..... 27</li><li>- Stages First ..... 28</li><li>- Garantie Jeunes : monitoring conjoint Actiris - Bruxelles Formation - VDAB Brussel - SFPME/efp - Syntra Brussel ..... 28</li><li>- Un processus commun d'adressage des chercheurs d'emploi qui réponde à la « Garantie Solution » ..... 30</li></ul> |
|  | <b>2. DÉVELOPPER LA CITÉ DES MÉTIERS DE BRUXELLES</b> ..... 20                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  | <b>4. DÉPLOYER L'OFFRE DE FORMATION SUITE À LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT</b> ..... 32                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- L'ouverture de la Cité des métiers en mars 2018 ..... 20</li><li>- Le rôle de la Cité des métiers dans les parcours des chercheurs de formation et d'emploi ..... 22</li><li>- Une offre de services spécifiques pour les jeunes ..... 24</li></ul>                                                       |  | <b>5. CRÉER LES PÔLES FORMATION EMPLOI</b> ..... 36                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>6. AMÉLIORER LES SOLUTIONS POUR LES CHERCHEURS D'EMPLOI AYANT DES BESOINS EN LANGUES : LA CITÉ DES LANGUES ET LE PLAN LANGUES</b> ..... 40</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Cité des Langues : évolutions du projet en 2018 ..... 40</li> <li>- Bilan du Plan Langues ..... 42</li> </ul>                                                                                                                                                                  | <p><b>9. FACILITER LE PARCOURS VERS L'EMPLOI EN AVAL DE LA FORMATION</b> ..... 50</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Link et J-30 ..... 50</li> <li>- Select Actiris ..... 51</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>7. GÉNÉRALISER LE RECOURS À LA VALIDATION DES COMPÉTENCES</b> ..... 44</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p><b>10. POURSUIVRE DES COLLABORATIONS EFFICIENTES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION BRUXELLOISE ET FACILITER LA MISE À L'EMPLOI DES BRUXELLOIS.ES</b> ..... 52</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord de coopération relatif aux politiques croisées ..... 52</li> <li>- Des contrats de gestion 2017-2022 synchronisés entre Actiris et Bruxelles Formation ..... 53</li> <li>- Réunions conjointes des Comités de Gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation ..... 54</li> <li>- Les CDS - Comités de Développement Stratégique Actiris-Bruxelles Formation ..... 54</li> </ul> |
| <p><b>8. SIMPLIFIER LE PARCOURS DU CHERCHEUR D'EMPLOI EN AMONT DE LA FORMATION</b> ..... 46</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Dossier Unique des chercheurs d'emploi ..... 46</li> <li>- L'équivalence des diplômes non reconnus ..... 47</li> <li>- Une participation conjointe d'Actiris et de Bruxelles Formation au sein du Service Francophone des métiers et des qualifications, de l'Instance Bassin, de la Validation des Compétences ..... 47</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

# Introduction

2018 rime avec la première année de mise en œuvre de la partie commune des contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris. Cette partie commune dans les contrats de gestion de nos deux organismes vise à renforcer les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation afin de raccourcir et fluidifier les parcours de formation des bénéficiaires et leur accès à l'emploi.

**Le présent rapport d'activités conjoint rend compte des initiatives, projets et collaborations communs à Actiris et Bruxelles Formation pour l'ensemble de l'année 2018 et ce, en droite ligne de la Stratégie 2025 (Go 4 Brussels<sup>1</sup>) et du Plan Formation 2020.**

Pour rappel, le Plan Formation 2020 a été adopté le 6 décembre 2016 par le Gouvernement francophone bruxellois et le 15 décembre 2016 par le Gouvernement bruxellois. Ses objectifs se concrétisent autour de 19 axes stratégiques et de 44 mesures qui ont pour ambition de « Qualifier mieux, qualifier plus ». Il prévoit le développement et le renforcement, tant quantitatif que qualitatif, de la formation professionnelle et l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification.

Le premier rapport bilan du Plan Formation 2020 « Qualifier les bruxellois pour l'emploi ! » paru en décembre 2018 dresse un état des lieux des réalisations des acteurs de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise entre 2014 et 2017<sup>2</sup>. Il témoigne de la croissance constante du nombre de chercheurs d'emploi formés depuis 2014 grâce au travail des opérateurs de formation, d'enseignement et d'emploi en Région bruxelloise, de l'augmentation du nombre de jeunes en formation en alternance ainsi que du volume de la formation des travailleurs et d'une augmentation du nombre de titres de compétence délivrés.

---

(1) <https://strategie2025.brussels>

(2) Le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020 a été rédigé par Bruxelles Formation et la COCOF avec la collaboration des partenaires du Plan Formation 2020. Il est accessible sur le site : [http://www.bruxellesformation.be/doc/Bilan%202014-2017%20Plan%20Formation%202020\\_17-10.pdf](http://www.bruxellesformation.be/doc/Bilan%202014-2017%20Plan%20Formation%202020_17-10.pdf)

Si le Plan Formation 2020 permet d'asseoir une stratégie forte et concertée de la formation professionnelle et de l'emploi à Bruxelles, il favorise aussi une harmonisation et une simplification du suivi des actions et des réseaux de collaboration.

En 2018, Bruxelles Formation et Actiris ont continué à travailler main dans la main avec les partenaires cités dans ce rapport. Cette nouvelle année a vu aboutir de nombreux chantiers déjà commencés en 2017 tels que l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation et de la Cité des métiers. D'autres vont continuer à se développer en même temps que les politiques et dispositifs mis en œuvre conjointement par nos deux institutions. Enfin, de nouvelles idées et actions se concrétisent à travers le renforcement des collaborations entre Bruxelles Formation et Actiris. Ce rapport de nos politiques croisées présente en dix axes les actions et politiques menées en 2018 et celles qui continueront encore à se développer dans les prochaines années.

Les échanges et les collaborations ne répondent pas à des préoccupations institutionnelles. Ils visent d'abord et avant tout à renforcer les services offerts aux citoyen.nes bruxellois.es. Bruxelles Formation et Actiris, aux côtés d'autres acteurs du monde de la formation et de l'emploi, contribuent quotidiennement à renforcer l'employabilité des Bruxellois-es, à redynamiser le marché de l'emploi et l'économie de la Région et à améliorer la qualité de vie de la population. Un travail en réseau, des actions conjointes et des politiques coordonnées pour sécuriser, raccourcir et fluidifier les parcours entre l'enseignement, la formation et l'emploi nous semblent donc plus que jamais indispensables.

**Françoise Dupuis**  
Présidente  
du Comité de Gestion  
de Bruxelles Formation

**Olivia P'tito**  
Directrice générale  
de Bruxelles Formation

**Bert Anciaux**  
Président du Comité  
de gestion d'Actiris

**Grégor Chapelle**  
Directeur général  
d'Actiris

**Caroline Mancel**  
Directrice générale  
adjointe d'Actiris

# 1. Mettre en place view.brussels, le nouvel Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation

## Un nouveau nom et de nouvelles missions pour approfondir les politiques croisées emploi-formation

La mise en place de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation fait partie d'un objectif commun dans les contrats de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation : améliorer la cohérence, le croisement et l'analyse des statistiques emploi et formation par la transformation de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi (OBE) en un Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation afin de disposer d'un outil d'évaluation, d'analyse et de suivi des transitions entre la formation et l'emploi sur base d'indicateurs communs.



L'Observatoire est officiellement actif depuis décembre 2017, avec l'approbation de son plan d'action par le Comité de gestion conjoint d'Actiris et de Bruxelles Formation en sa séance du 14/12/2017. Ce plan d'action traduit dans les grandes lignes les missions de l'Observatoire en activités opérationnelles et liste les principales conditions de réussite en lien avec ces missions. Le lancement officiel a eu lieu le 25 janvier 2019, en la présence du Ministre Didier Gosuin. A cette occasion, la nouvelle identité visuelle de l'Observatoire a été dévoilée : il s'appelle désormais « view.brussels » et un nouveau logo a été créé.

View.brussels prolonge les missions historiques de l'OBE en matière d'analyse du marché de l'emploi et de ses tendances et de recommandations, auxquelles viennent s'ajouter de nouvelles missions.

Celles-ci ont pour but d'approfondir les politiques croisées emploi-formation existantes et invitent à creuser davantage les transitions après une mesure emploi ou une mesure formation. Pour ce faire, view.brussels repose sur une colla-



boration renforcée et structurelle avec Bruxelles Formation qui y mutualise une partie de ses missions et activités. Dans le même ordre d'idées, le VDAB Brussel est également sollicité. Ce dernier ne disposant pas de service d'études et de statistiques distinct du VDAB, la relation Actiris/VDAB Brussel s'articule autour d'un échange de méthodologies et données qui a été renforcé suite à la mise en place de view.brussels.

De manière globale, les missions de view.brussels visent à comprendre et analyser le marché du travail bruxellois, dans ses différentes déclinaisons, et sa dynamique ; anticiper les besoins en termes d'emploi et de formation ; mesurer l'impact de la politique bruxelloise d'emploi et de formation ; éclairer les décideurs politiques ainsi que les acteurs de la politique bruxelloise de l'emploi et de la formation ; formuler des recommandations pour l'emploi et la formation.

Les activités de view.brussels s'articulent autour de quatre axes stratégiques, à savoir :

1. Suivre, évaluer et analyser les transitions après mesures formation et emploi ;
2. Analyser et anticiper les besoins en emploi et en formation ;
3. Observer et analyser le marché de l'emploi dans ses différentes déclinaisons ;
4. Fournir un appui et une expertise technique, notamment en matière de suivi du PF 2020.

Dans ce rapport d'activités, seules les productions communes emploi-formation sont présentées en se concentrant sur ce qui a été réalisé en 2018. Ces travaux serviront notamment à alimenter la mission de Régie de la Formation professionnelle qui a été confiée à Bruxelles Formation.

## Un nouveau mode de gouvernance

---

La création de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation et l'élargissement de ses missions historiques au champ des transitions formation-emploi induit une imbrication accrue des champs de compétences régionales (emploi) et communautaires (formation). Ceci a nécessité la mise en place d'un mode de gouvernance inédit, même si view.brussels se trouve sous la responsabilité d'Actiris. En réalité, view.brussels connaît deux modes de gouvernance et de concertation distincts : le premier, propre aux anciennes compétences ; le second porte exclusivement sur les matières communes emploi-formation.



- **Au niveau stratégique**, le pilotage des travaux conjoints view.brussels est assuré par le Comité de Gestion Conjoint et le Comité de Développement Stratégique (CDS) view.brussels élargi au VDAB Brussel.
- **Au niveau opérationnel :**
  - Le Comité de Suivi Restreint (CSR) est la structure de gouvernance chargée de gérer les questions d'ordre organisationnel et/ou pratique au niveau des collaborations d'Actiris et de Bruxelles Formation, avec une participation optionnelle du VDAB Brussel. En 2018, les modalités de fonctionnement du CSR et le cadre organisationnel de collaboration entre les équipes du Service Études et Statistiques (SES) de Bruxelles Formation et de view.brussels ont été précisés. Organisées selon un rythme mensuel, les réunions du CSR permettent notamment aux deux services de se concerter sur les dossiers communs. À noter par ailleurs, qu'en 2018, une réunion entre view.brussels et le VDAB Brussel a été organisée afin de se concerter sur les dossiers communs ou sur de nouvelles collaborations à envisager dans le cadre des politiques croisées avec celui-ci.
  - En parallèle, les réunions interservices avec les deux équipes sont nécessaires, pour discuter des dossiers communs en cours et futurs et faire le lien entre les différents dossiers, et pour créer une dynamique de groupe. En 2018, deux réunions interservices ont été organisées. Par ailleurs, pour chaque dossier commun, des réunions de travail en groupe restreint ont également lieu.
  - Les collaborations avec les instances Bassin EFE et BANSPA sont en cours de développement. Des contacts plus formels en 2019 ont été l'occasion de présenter view.brussels aux membres de l'assemblée plénière de l'Instance Bassin EFE de Bruxelles en avril et devant l'assemblée des Instances Bassins Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi en mai. Dans le courant du mois de juin, une réunion de travail se tiendra entre le Bassin EFE, le BANSPA et view.brussels afin de définir les besoins et attentes de chacune des instances.

## Un rapprochement physique

---

Depuis son lancement, view.brussels est situé dans les bâtiments d'Actiris, Avenue de l'Astronomie 14 à 1210 Bruxelles. La mise en œuvre de ses nouvelles missions repose sur une collaboration renforcée d'Actiris avec le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation. Elles s'exercent en synergie

entre les services grâce au rapprochement physique des équipes dans la tour Astro en 2018, avec la mise à disposition de postes de travail sur lesquels les collaborateurs de Bruxelles Formation peuvent se plugger.

Le renforcement des ressources humaines de view.brussels, tel que prévu par son plan d'action, a fait face à des difficultés de recrutement. Fin 2018, trois postes restaient à pourvoir.

## **Le renforcement des collaborations autour de (nouveaux) dossiers communs**

---

### **1. Indicateurs de suivis des transitions entre la formation et l'emploi**

---

#### **1.1. GT méthodologique**

L'amélioration de la cohérence, du croisement et de l'analyse des données statistiques en matière de politiques d'emploi et de formation justifie la mise en place de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation. Ce dernier a ainsi reçu la mission d'assurer la production de taux d'insertion dans l'emploi ainsi que le suivi et l'analyse des transitions et des trajectoires des demandeurs d'emploi en formation professionnelle sur le marché du travail. De son côté, Bruxelles Formation a reçu le mandat officiel de développer une méthodologie permettant d'assurer la cohérence des statistiques des opérateurs de formation et leur analyse conjointe.

Le Groupe de Travail (GT) méthodologique, dont le mandat a été donné au Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation, a pour mission d'aider à adopter des bases statistiques uniformes et cohérentes pour l'ensemble de l'offre de formation (réalisé) en Région bruxelloise. Dans le contexte de la création de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation, ce GT a été organisé en étroite collaboration avec Actiris et en cohérence avec les autres développements méthodologiques en cours (notamment sur le calcul des taux de sortie positive des bénéficiaires de formation professionnelle). Outre view.brussels, le SFPME, BANSPA/Tracé Brussel, l'IBSA, l'Instance Bassin EFE et l'IWEPS y sont systématiquement invités en qualité d'experts. Quant aux opérateurs directement associés au GT méthodologique, outre Bruxelles Formation, il s'agit de l'EFP, de Syntra Brussel et du VDAB Brussel.

En octobre 2018, un rapport intermédiaire a été produit. Ce rapport est un outil qui propose un descriptif clair et précis des publics et des actions devant faire l'objet d'une comptabilisation et qui, au moyen de propositions métho-

dologiques, aide les responsables des organismes concernés et les pouvoirs organisateurs à choisir les options permettant de clarifier et d'homogénéiser les manières de comptabiliser. En 2019, les travaux du GT méthodologique se poursuivront, notamment en vue de mettre en œuvre les conventions et de définir les modalités d'échange et de comptabilisation conformes au RGPD et de développer l'outil de suivi tel que prévu par le Plan de Formation 2020.

## 1.2. Production et analyse sur base annuelle des six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

Pour permettre de suivre l'évolution de leurs missions et de leurs objectifs relatifs aux politiques croisées emploi-formation, Actiris et Bruxelles Formation ont élaboré, dans la partie conjointe de leur contrat de gestion 2017-2022, six indicateurs stratégiques et transversaux communs, à savoir :

- Le taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation ;
- Le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes ;
- La durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante ;
- Le délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante ;
- Le nombre de chercheurs d'emploi (CE) adressés à Bruxelles Formation par prescripteur et par domaine ;
- Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation (nombre de demandes d'entrée en formation).

Durant l'année 2018, view.brussels et le SES de Bruxelles Formation se sont concertés afin de définir ensemble la méthodologie de calcul de ces six indicateurs. Ces derniers ont de plus été calculés, sur base annuelle, pour les cohortes 2013 à 2016. Les chiffres relatifs aux valeurs cibles 2018, 2019 et 2020 ont été ensuite définis conjointement par Actiris et Bruxelles Formation et validés lors des Comités de Développement Stratégique. Les chiffres portant sur la cohorte de 2017 et donc sur le réalisé 2018, seront disponibles en juin 2019. En 2019, l'analyse des indicateurs de transition sera poursuivie et approfondie, et se concrétisera par la production d'un rapport d'analyse conjoint qui traitera spécifiquement des indicateurs de transition formation-emploi.

Ces six indicateurs, appelés aussi **indicateurs stratégiques à responsabilité partagée**, permettront d'améliorer le suivi des formations à partir d'une analyse plus objective des différents produits régis par Bruxelles Formation. Les données permettront d'alimenter le suivi de la mise en œuvre des contrats de

gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris. De plus, elles fourniront, en parallèle à l'utilisation d'autres outils existants<sup>3</sup>, une source d'information précieuse pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation.

A noter ici qu'en 2018, les indicateurs stratégiques à responsabilité partagée entre Actiris et le VDAB Brussel ont été également calculés par view.brussels pour les cohortes de 2015 et 2016, selon une méthodologie également concertée avec le VDAB Brussel et qui est similaire à la méthodologie définie avec le SES de Bruxelles Formation.

### Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée :

| Indicateurs                                                                                              | Réalisé 2016                                                                   | Réalisé 2017                                                             | Valeur Cible 2018             | Valeur Cible 2019             | Valeur Cible 2020             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation</b>                            | 68%<br>(cohorte 2015)                                                          | 70,2%<br>(cohorte 2016)                                                  | 71%                           | 72%                           | 73%                           |
| <b>Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes</b>                        | Tot : 63,9%<br>Min 1 mois : 54,7%<br>(cohorte 2015)                            | Tot : 65,3%<br>Min 1 mois : 57,2%<br>(cohorte 2016)                      | Tot : 66%<br>Min 1 mois : 57% | Tot : 67%<br>Min 1 mois : 58% | Tot : 68%<br>Min 1 mois : 59% |
| <b>Durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante</b> | 64,8%<br>(cohorte 2015)                                                        | Disponibles en juin 2019                                                 | 65%                           | 66%                           | 67%                           |
| <b>Délais d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante</b>              | 0-3mois : 48,1%<br>3-6 mois : 23,6%<br>6-12 mois : 28,3%<br>(cohorte 2015)     | 0-3mois : 49,5%<br>3-6 mois : 23,6%<br>6-12 mois : 27%<br>(cohorte 2016) | 0-3 mois : 50%                | 0-3 mois : 51%                | 0-3 mois : 52%                |
| <b>Nombre de chercheurs d'emploi adressés à BF par prescripteur et par domaine</b>                       | 13.404 invitations aux Séances d'Information (par prescripteur et par domaine) | 12.299 invitations aux séances d'information (soit 6.592 sur 6 mois)     | 13.500                        | 14.000                        | 14.500                        |
| <b>Nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation</b>                                               | 15.059 demandes de formation (soit 9.326 sur 3 mois)                           | 13.938 demandes de formation (soit 8.541 sur 6 mois)                     | 14.000                        | 15.000                        | 15.000                        |

### 1.3 Monitoring Garantie jeunes

Le monitoring Garantie jeunes est, de longue date, un des dossiers communs de view.brussels et Bruxelles Formation, auquel sont également associés d'autres acteurs. Un point lui est consacré à ce dossier un peu plus loin dans ce rapport.

(3) L'expertise des différents acteurs impliqués dans la formation, le rapport d'identification des besoins, les tables rondes, les analyses sectorielles, les outils de veille, etc.





## 2. Analyse et anticipation des besoins en emploi et en formation

### 2.1 Le marché de l'emploi et de la formation professionnelle à Bruxelles : état des lieux, détermination des besoins en emploi et en formation et pistes de recommandations

La Convention de coopération public-public entre Actiris et Bruxelles Formation signée par les deux organismes en juillet 2016, présente les mécanismes de coopération relatifs au financement et au développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire en Région bruxelloise. Elle prévoit notamment la production récurrente d'un rapport conjoint sur les besoins en emploi et en formation<sup>4</sup>. Ce rapport a pour objectif d'aider à définir la commande de formations d'Actiris vers Bruxelles Formation et ses partenaires. En croisant les besoins d'emploi avec l'offre de formation, ce rapport vient également alimenter les travaux du Bassin et du BANSPA, tel que le prévoit le Plan Formation 2020.

Pour ce faire, ce rapport met en exergue les besoins du marché du travail bruxellois et les secteurs porteurs d'emploi, ainsi que les métiers en pénurie, émergents et en tension. Suite à la consultation et à la validation du service Partenariat d'Actiris et de la Division Production de Bruxelles Formation, le rapport de juin 2018 rédigé par Actiris et Bruxelles Formation en collaboration avec le VDAB Brussel met l'accent sur trois domaines inscrits dans la Stratégie 2025 et repris dans le Plan Formation 2020 : la mobilité urbaine et douce, l'économie circulaire et l'économie numérique. Ceux-ci ont été explorés par la méthodologie du focus groupe et ont rassemblé des acteurs de l'emploi et de la formation, ainsi que les partenaires sectoriels les plus en lien avec les domaines traités.

Préalablement à l'étude de ces trois domaines, le rapport présente des données de cadrage démographiques, sociologiques et économiques pour l'ensemble de la Région bruxelloise. Il met en exergue les tensions sur le marché de l'emploi à Bruxelles ainsi que les taux de sortie à l'issue d'une formation professionnelle. Il conclut sur des pistes de recommandations, soit sur les besoins spécifiques d'emploi et de formation, soit sur des problématiques transversales qui nécessitent un approfondissement en vue de leur opérationnalisation.

(4) La production d'une telle étude et son articulation dans l'élaboration de la commande de formation Actiris était déjà prévue dans la convention particulière 2015 signée entre Actiris et Bruxelles Formation relative à la mise en œuvre de la VIème Réforme de l'État (Article 2 – Objectif). La production de cette étude répond aussi aujourd'hui, de façon complémentaire, aux objectifs de connaissances des besoins en emploi et en formation dans le cadre de la Stratégie 2025 et du Plan de Formation 2020 (mesures 34-36).



Ce rapport est donc le point de départ d'un processus visant :

- La collaboration entre, d'une part, les services opérationnels d'Actiris et de Bruxelles Formation et, d'autre part, view.brussels afin de dégager les priorités de développement de l'offre de formation et son opérationnalisation ;
- À initier des études complémentaires, soit dans le cadre des travaux récurrents des services (focus, notes de cadrage, dossiers d'opportunité, etc.), soit par le développement de nouvelles analyses qui pourraient notamment s'appuyer sur des travaux réalisés ailleurs en Belgique ou à l'étranger (métiers d'avenir, études prospectives, études Roland Berger, etc.) ;
- À inscrire les recommandations du rapport et leur suivi dans les autres travaux menés en Région bruxelloise (Rapport annuel prospectif pris en charge par le Bassin EFE, projets de veille menés par les CDR et les Pôles Formation Emploi, etc.).

L'étude complète, « *Détermination des besoins en emploi et en formation, État des lieux et pistes de recommandations, 2018* », est disponible sur le site de view.brussels à l'adresse : [http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/View\\_D%c3%a9termination\\_besoins\\_emploi%20et%20formation\\_VF\\_FR.pdf](http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/View_D%c3%a9termination_besoins_emploi%20et%20formation_VF_FR.pdf)



Pour l'avenir, ce processus s'appuiera sur l'agenda de gouvernance tel que décrit dans la Convention public-public et s'intégrera aux activités de la future Régie mise en place à Bruxelles Formation. Les résultats exposés dans le rapport et les développements supplémentaires qui en seront faits s'articuleront sur l'agenda du Comité de pilotage relatif à la Convention public-public, approuvé par le Comité de Gestion de Bruxelles Formation le 23 février 2018.

## 2.2 Autres travaux en matière de veille et d'anticipation

Outre le rapport dont il vient d'être question, les travaux de view.brussels, sur l'axe de la veille et de l'anticipation, ont porté sur la production d'un focus relatif à l'industrie numérique. Ils ont également consisté en la production de tableaux de bord Emploi/Formation/Enseignement, déclinés pour chacun des CDR bruxellois, afin de soutenir leur mission de veille sectorielle. En 2019, l'ambition sera ici de concevoir un outil de monitoring sectoriel plus vaste qui viendra rencontrer les attentes de nos différentes prenantes, dont les nouveaux PFE.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2018, des collaborateurs de view.brussels ont participé au comité d'accompagnement de l'étude sur les futurs impacts de la digitalisation sur le marché du travail réalisée par le consultant Roland Berger à la demande d'Agoria.

## 3. Analyse et observation du marché de l'emploi

### 3.1 L'insertion professionnelle des sortants de formations en lien avec des fonctions critiques, première étude de view.brussels

En vue du lancement officiel de view.brussels, Bruxelles Formation et Actiris ont produit conjointement en 2018 une analyse sur l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi sortis d'une formation en lien avec une fonction critique (2015-2016). Des métiers ou fonctions sont considérés comme critiques lorsque les offres d'emploi disponibles à Actiris sont moins facilement satisfaites et que le processus de recrutement est jugé trop long. Dans ce cas, les conditions de travail, les aspects quantitatifs (manque de candidats) et qualitatifs (diplômes requis, expérience, langues à maîtriser) ou le déficit d'image peuvent également expliquer les difficultés de recrutement. Il en découle des degrés de criticité différents par métiers, pouvant varier d'une simple pénurie de compétences à un recrutement simplement prolongé, l'un et l'autre appelant des réponses adaptées.

La thématique des fonctions critiques en Région bruxelloise était traitée jusqu'ici par Actiris et par Bruxelles Formation sous la forme de deux rapports distincts mais complémentaires. Actiris, sur base d'une méthodologie quantitative, déterminait annuellement la liste des fonctions critiques et la commentait notamment au moyen de consultations auprès de ses conseillers et de ses partenaires sectoriels. Le service Études et Statistiques, à partir de ce travail, établissait le lien entre la liste des fonctions critiques et l'offre de formation régie par Bruxelles Formation.

Cette étude capitalise sur le travail de chacun et propose une première approche conjointe de cette question en Région bruxelloise. L'approche des taux de sortie vers l'emploi qu'elle propose est également basée sur une partie des indicateurs à responsabilité partagée entre Bruxelles Formation et Actiris.

### Synthèse des résultats

- Globalement, l'analyse montre des taux de sortie vers l'emploi plus élevés pour les individus qui ont suivi un parcours de formation en lien direct avec une fonction significativement critique. Pour la cohorte 2015 par exemple, on relève un taux de sortie vers l'emploi de minimum 28 jours d'emploi pour ce type de formations pour 72,7%, soit 18pp (points de pourcentage) de plus que pour l'ensemble des sortants d'une formation. En 2016, la tendance est identique, mais dans une moindre mesure.
- Selon le genre, l'insertion professionnelle est globalement plus élevée chez les hommes. Cela est d'autant plus marqué dans les sous-groupes de sortants de formation en lien avec des fonctions (significativement) critiques (une différence de 10pp entre les hommes et les femmes est généralement observée en 2015). Le genre, plus que les autres variables, est fortement corrélé aux domaines de formation et donc à des secteurs d'activité dans lesquels l'insertion est plus ou moins élevée.
- Du point de vue de l'âge, l'insertion plus haute des sortants d'une formation en lien direct avec une fonction significativement critique est encore davantage marquée pour les 25-29 ans, tant en 2015 (80,3%) qu'en 2016 (79,8%).
- L'analyse par niveau de qualification montre, pour les deux années étudiées, que les sortants possédant un diplôme obtenu à l'étranger ne présentent pas de différences selon qu'ils aient suivi une formation en lien avec une fonction (significativement) critique ou pas. Indépendamment de la fonction visée et de sa pertinence sur le marché de l'emploi, l'importance de la qualification initiale reste déterminante.
- Enfin, l'analyse par domaine de formation met en évidence que, dans un secteur donné, les résultats d'insertion plus élevés, y compris pour les fonctions critiques, sont souvent le fait d'une partie de l'offre de formation (par exemple, les formations en électricité, en lien avec les fonctions d'employé dans le domaine de la construction ou encore en programmation et gestion des réseaux dans le domaine informatique).

L'étude complète, « *L'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques* », 2018 est disponible sur le site de view.brussels à l'adresse : <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/243/language/fr-be/mctl/5/idtheme/3/Description-thematique.aspx>

La question de l'insertion professionnelle dans les fonctions critiques sera à l'avenir partie intégrante des analyses en lien avec les fonctions critiques. Le prochain rapport 2019 combinerà les travaux d'Actiris et de Bruxelles Formation dans une production conjointe de view.brussels qui inclura et développera davantage cette approche.



### 3.2 ViewStat, un nouvel outil de statistiques en ligne

View.brussels continue à exercer ses missions historiques en lien avec l'analyse et l'observation du marché de l'emploi. Ceci se traduit par la production d'analyses, mais également par la production de statistiques. A ce propos, view.brussels a développé ViewStat, un nouvel outil interactif de statistiques en ligne développé par view.brussels qui a été également lancé en janvier 2019 après un travail mené en amont en 2018 au sein de view.brussels. Chacun peut y consulter en libre accès les statistiques en matière d'offre et de demande d'emploi dans la Région bruxelloise. Ces données, actualisées chaque mois, sont présentées par commune, par tranche d'âge ou par niveau d'études. Ces statistiques sont désormais plus facilement accessibles et plus lisibles. L'application offre un vaste choix de statistiques de base illustrées graphiquement. Les données présentées peuvent également être sauvegardées en format PDF/PNG/XLS et être traitées. Une deuxième version est, d'ores et déjà prévue, pour la mi-2019, avec le développement de tableaux croisés.

L'outil statistique ViewStat est accessible à l'adresse : <https://viewstat.actiris.brussels>



## 2. Développer la Cité des métiers de Bruxelles

### L'ouverture de la Cité des métiers en mars 2018

L'année 2018 a été marquée par l'ouverture de la Cité des métiers de Bruxelles le 5 mars 2018. Celle-ci a été inaugurée le 23 avril 2018 en présence de plusieurs partenaires, de la Commissaire européenne à l'emploi Marianne Thyssen, du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort, du Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Didier Gosuin et de la Directrice générale déléguée du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - Universcience à Paris, Mélanie Joder. L'inauguration de la Cité des métiers a été suivie d'une semaine « portes ouvertes » du lundi 23 au vendredi 27 avril, durant laquelle se sont déroulés de nombreux ateliers liés aux cinq thématiques de la Cité des métiers : orientation, formation, emploi, entrepreneuriat et mobilité.



Didier Gosuin, Marianne Thyssen et Rudi Vervoort à l'ouverture de la Cité des métiers de Bruxelles



## Partenaires de la Cité des métiers



Dans un nouvel espace ultra moderne de 1 100 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Tour Astro (avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Saint-Josse), la Cité des métiers propose une panoplie d'activités collectives, d'informations et de conseils sur l'orientation tout au long de la vie en matière de formation, d'emploi, d'études, d'entrepreneuriat et de mobilité. Elle fait partie du réseau international des Cités des métiers et fonctionne dans le respect d'une charte et de principes communs.

Le concept de Cité des métiers est né en 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris et s'est développé dans près de 10 pays en formant un réseau de Cités des métiers qui, toutes, partagent une même charte donnant droit au label.

Les promoteurs de ce projet sont Actiris et Bruxelles Formation qui ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel afin de réunir les services publics en charge de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise. Outre les promoteurs, le projet réunit un grand nombre de partenaires tels que ceux de l'Enseignement ou de la Formation PME afin de couvrir toutes les thématiques de l'orientation tout au long de la vie, dans les deux langues régionales, et ce pour un large public (jeunes en âge scolaire, à l'école ou en décrochage, étudiants, chercheurs d'emploi, adultes en cours de carrière en recherche de réorientation, publics à besoins spécifiques, etc.).

Plusieurs types d'activités ont été organisées au sein de la Cité des métiers de Bruxelles en 2018 : des visites, des séances d'information, des ateliers, des rencontres avec des professionnels ainsi que l'accueil de délégations étrangères. Durant sa première année d'existence, la Cité des métiers de Bruxelles a pu accueillir également plusieurs événements organisés par la Commission européenne et des personnalités intéressées par le concept novateur, comme par exemple le Ministre de la Santé, de l'Emploi et des Affaires sociales du Japon.

Notons que bf.carrefour, service d'information de première ligne sur les formations à Bruxelles, les métiers, la validation des compétences et les possibilités de formation à l'étranger, a rejoint la Cité des métiers le 5 mars 2018.

## Le rôle de la Cité des métiers dans les parcours des chercheurs de formation et d'emploi

La Cité des métiers est accessible à toute personne en recherche d'informations et de conseils pour la construction de son avenir professionnel, respectant des principes de libre accès, d'anonymat et de gratuité. De l'élève d'école primaire aux personnes en recherche de reconversion, en passant par le jeune diplômé, l'objectif est toujours le même : permettre une meilleure orientation professionnelle.

*Vous cherchez une formation ou hésitez dans le choix de vos études ?*

*Vous avez besoin d'aide pour votre recherche d'emploi ou vous voulez vous réorienter ?*

*Vous rêvez de créer votre propre activité ?*

*Vous aimeriez étudier ou travailler dans une autre région ou à l'étranger ?*

À la Cité des métiers, l'utilisateur est mis au centre des dispositifs. Il peut obtenir des conseils pour établir son projet professionnel et participer à des événements organisés in situ ou ex situ par la Cité des métiers et ses partenaires

Concrètement, la Cité des métiers de Bruxelles fournit de l'information à ses visiteurs sur ses cinq thématiques (orientation, formation et études, emploi, mobilité et entrepreneuriat) via :

- Un espace intégré et bilingue de conseils et de ressources ;
- Un espace ressources en accès libre (ordinateurs, livres, vidéos, etc.) ;
- Des entretiens individuels ;



- Un programme varié d'activités collectives (séances d'info (métiers, dispositifs formation, etc.)), ateliers (orientation, CV, entrepreneuriat, etc.), conférences (rencontres avec des professionnels, etc.).
- Un site web bilingue, portail d'information générale sur les thématiques de la Cité des métiers accessible à l'adresse : <https://www.citedesmetiers.brussels/>

La Cité des métiers de Bruxelles repose sur un concept d'espace multifonctionnel et multi-partenarial :

- Une ouverture à toute personne en recherche d'informations et de conseils pour la construction de son avenir professionnel ;
- Une accessibilité sans distinction d'âge, de statut, de niveau d'études ou de catégorie socio-professionnelle (élève de l'école primaire, personnes en recherche de reconversion, jeune diplômé,...) ;
- Un accueil basé sur une écoute et des conseils de qualité ;
- Un anonymat des services qui se concentrent sur le besoin de chacun ;
- Une neutralité de l'information qui se veut claire et factuelle ;
- Une autonomie favorisée en incitant les visiteurs à faire leurs propres choix.

### Quelques chiffres pour 2018 :



**42.529**  
visiteurs



**19.569**  
entretiens conseils



**3.691.823**  
consultations des fiches  
de formation Dorifor



**14.734**  
appels au call center  
(0800 555 66)



**743**  
demandes de mobilité  
interrégionale traitées



**13.423**  
invitations délivrées pour  
les séances d'information  
de Bruxelles Formation :  
6.363 par BF.carrefour à  
la Cité des métiers, 3.688  
invitations par les antennes  
d'Actiris et 3.372 via autres  
canaux de distribution  
(usagers, CPAS...)



**± 1.639**  
personnes rencontrées  
pendant les événements  
(salons de la formation et  
de l'emploi)



**2.271**  
personnes touchées lors  
des séances d'information  
collectives et ateliers  
destinés à tous publics

## Une offre de services spécifiques pour les jeunes

Afin de renforcer l'accueil, l'information et le conseil pour les jeunes, l'Espace Carrefour Jeunes a été lancé en octobre 2014 et intégré au sein de bf.carrefour. Cet espace partagé et partenarial regroupe les acteurs de la formation (Formation PME, Bruxelles Formation), de l'emploi (Actiris) et de l'enseignement (Promotion Sociale, CEFA). Il intègre également le service PHARE pour les personnes en situation de handicap. L'espace Carrefour Jeunes s'adresse à tous les jeunes à partir de 15 ans et a également rejoint la Cité des métiers en même temps que bf.carrefour, le 5 mars 2018.

Dans le nouvel environnement de la Cité des métiers, la dimension jeunes a été maintenue et renforcée par une offre de service spécifiquement dédiée aux jeunes avec :

- Des animations par des partenaires présents ou externes à la Cité des métiers ;
- Le développement de nouvelles activités au sein de la Cité des métiers : « parcours ton orientation », participation à des activités collectives, visite sectorielle, accueil des écoles, accueil des professionnels des centres PMS, etc. ;
- Le développement de partenariats spécifiques avec les acteurs de terrain au niveau local et à destination des jeunes.

### Quelques chiffres spécifiques liés aux jeunes – réalisations 2018 :



**50 séances d'information conjointes (BF-Actiris) pour les jeunes de niveau maximum CESS et près de 1167 jeunes participants.**



**86 actions d'information réalisées collectivement avec les partenaires de la Cité des métiers pour une meilleure information, orientation des jeunes.**



**40 ateliers jeunes (contre 39 en 2017) organisés dans le cadre du dispositif Forum formation.**



**406 demandes faites en ligne via la plateforme Bruxelles-J ([www.bruxelles-j.be](http://www.bruxelles-j.be)). Sur les 406 questions posées : 165 concernent l'enseignement de promotion sociale, 125 concernent les CEFA, 27 concernent la formation PME, 89 concernent Bruxelles Formation.**



### 3. **Améliorer l'adressage des chercheurs d'emploi vers la formation et la validation des compétences**

#### **Le renforcement de l'accessibilité de l'offre de formation**

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'État et du développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire en Région bruxelloise, Actiris et Bruxelles Formation ont souhaité pour 2018 dédier une partie de l'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre de la commande de formation aux formations en alphabétisation notamment. Celles-ci constituent la première étape indispensable pour les publics les plus éloignés du marché de l'emploi, afin de pouvoir ensuite accéder à des formations qualifiantes.

Dans le même esprit, concernant la commande de formation dédiée aux jeunes de moins de 30 ans, l'accent fut mis sur les formations de base et les préformations (en collaboration avec les OISP) afin de permettre aux chercheurs d'emploi bruxellois d'accéder à l'offre de formation qualifiante.

En 2018 a été également lancé un appel à projets spécifique relatif à la sécurisation des parcours et la mise en œuvre de parcours de formation à destination des chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans éloignés du marché du travail. L'appel à partenariats visait la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les missions de Bruxelles Formation telles que prévues dans le Décret du 17 mars 1994 et de son Arrêté du 29 septembre 2016.

Cet appel a permis la formation de 48 stagiaires en 2018 pour les formations suivantes : approche des métiers du numérique et du web, formation de base en français langue étrangère, projet formation pour l'emploi amorce, remobilisation - accompagnement vers l'emploi ou la formation.

En outre, d'autres projets de formations ont permis :

- Le renfort de l'offre liée aux soins de santé et aide aux personnes en collaboration avec l'ULB ;
- Le renfort de l'offre en immersion avec le VDAB Brussel (principalement la vente, l'horeca/tourisme et les secteurs administratifs) ;
- La formation de 142 agents de gardiennage.

Les formations suivantes ont été développées en collaboration avec différents partenaires :

- Agent administratif dans le domaine de la santé et clinical research professionnel avec l'ULB ;
- Technique spécifique de doublage en collaboration avec Screen Bruxelles ;
- Agent de sécurité avec la STIB ;
- Shop manager avec l'efp ;
- Employé administratif commercial et vendeur réassortisseur avec le VDAB.

## La mobilisation des entreprises dans des partenariats concrets de formation

La mesure 21 du Plan Formation 2020 : « Mobiliser les entreprises et leurs fédérations dans des partenariats concrets de formation » s'est concrétisée en 2018 autour de plusieurs actions stratégiques.

Parmi celles-ci, le développement et la signature de 44 conventions quadrimoteurs en 2018 (contre 35 en 2017) avec les entreprises « key accounts » basées sur le développement d'une offre de services conjointe entre Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel vers des sociétés de plus de 500 employés.

En 2018, des conventions quadrimoteurs furent signées avec notamment Fujitsu, la Police fédérale, ou encore le Chirec, ces entreprises étant par ailleurs actives dans des secteurs offrant de nombreuses opportunités d'emploi.

### Stagiaires distincts présents et ayant bénéficié d'une formation en entreprise

|                                                                        | 2016         | 2017         | 2018         |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Stages d'immersion linguistique                                        | 25           | 26           | 29           |
| FPIE en centres (dans les pôles de formation BF)                       | 113          | 146          | 165          |
| FPIE hors centres                                                      | 1.544        | 1.497        | 1.713        |
| Stages de Transition en Entreprises (STE) et Stages First <sup>5</sup> | 1.478        | 1.594        | 1.119        |
| Conventions d'immersion professionnelle                                | 1.131        | 1.386        | 1.681        |
| <b>Total en nombre de stagiaires distincts</b>                         | <b>4.261</b> | <b>4.595</b> | <b>4.691</b> |

(5) Les STE, Stages de Transition en Entreprise, se sont terminés au 31 décembre 2016. Ils sont remplacés par les stages FIRST à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nombre total de stages et de formations en entreprises a augmenté de 96 stagiaires entre 2017 et 2018 en passant de 4595 à 4691. Notons une participation de 45,1% de stagiaires de moins de 25 ans à ces formations.

## Stages First

Les stages First permettent aux jeunes de moins de 30 ans d'acquérir une première expérience professionnelle rémunérée, tout en étant encadré et en bénéficiant d'une formation. Le Stage se déroule à temps plein pour une durée de 3 mois ou 6 mois, pendant laquelle le stagiaire reçoit une indemnité et est encadré par un professionnel de l'entreprise. En 2018, 1.159 jeunes de moins de 30 ans inscrits comme demandeurs d'emploi chez Actiris ont bénéficié de cette mesure.

## Garantie Jeunes : monitoring conjoint Actiris - Bruxelles Formation - VDAB Brussel - SFPME/efp - Syntra Brussel

Les jeunes, particulièrement ceux de moins de 25 ans sans diplôme de fin de l'enseignement secondaire supérieur, constituent un public cible bénéficiant d'une attention prioritaire eu égard aux objectifs fixés à travers le dispositif bruxellois de Garantie pour la Jeunesse.

### Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans demandant une formation auprès de Bruxelles Formation (2014-2018)

| Demandes de formation                                           | 2014  | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | Variation 2014-2018 |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| Personnes demandant une formation en centre Bruxelles Formation | 2.130 | 2.796 | 3.228 | 3.122 | 2.560 | 20,1%               |
| Dont envoyées par Actiris                                       | 928   | 1.054 | 1.481 | 1.330 | 891   | -3,9%               |

En 2018, 2.560 jeunes bruxellois de moins de 25 ans ont formellement rempli une ou des demandes de formation auprès de Bruxelles Formation à l'issue d'une séance d'information. 35% d'entre eux ont été envoyés vers Bruxelles Formation par Actiris. Notons que, depuis la mise en place de la Cité des métiers, les conseillers Bruxelles Formation et ceux d'Actiris ne s'identifient plus comme tels mais sous l'appellation Cité des métiers. Cette transformation pourrait expliquer une diminution du nombre de personnes envoyées spécifiquement par Actiris vers les demandes de formation à Bruxelles Formation entre 2017 et 2018.

**Différentes actions ont été menées en 2018 par Bruxelles Formation, Actiris et les partenaires de la Cité des métiers afin d'améliorer l'adressage des jeunes vers la formation :**

- 50 séances d'information conjointes (BF-Actiris) pour les jeunes de niveau maximum CESS (54 séances de janvier à décembre 2017) ;

- 40 ateliers jeunes organisés (contre 39 en 2017) dans le cadre du dispositif Forum formation ;
- 18 actions réalisées avec le Formtruck (contre 16 actions en 2017) ;
- 6 évènements auxquels les conseillers-ères ont participé pour informer, conseiller et orienter les jeunes à l'extérieur de la Cité des métiers (Salon Siep : 393 jeunes, Déclic : 76 jeunes, Studyrama : 45 jeunes, Startech days : 10 jeunes, salon Mynd, Forum ON : 50 jeunes).

#### **Nombre de jeunes de moins de 25 ans touchés par les actions en 2018 :**

- 1.882 entretiens individuels ont eu lieu avec les jeunes dont 1.463 entretiens individuels avec des jeunes venus-es à la Cité des métiers pour la première fois (première visite) ;
- 2.271 jeunes ont participé à des séances d'information collectives et des visites réalisées avec les partenaires ;
- 1.167 jeunes étaient présents aux séances d'information conjointes BF-Actiris en 2018 (contre 1.357 en 2017) ;
- 608 personnes ont été touchées dans le cadre de l'information, le conseil et l'orientation dans le Formtruck.

#### **Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans effectuant une formation (2014-2018)**

| Stagiaires distincts                     | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | Variation 2014-2018 |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| <b>Total des stagiaires distincts</b>    | <b>2003</b> | <b>2368</b> | <b>2563</b> | <b>2411</b> | <b>2281</b> | <b>13,9%</b>        |
| Formés en centre BF                      | 988         | 1260        | 1346        | 1314        | 1275        | 29,0%               |
| Formés chez les partenaires <sup>6</sup> | 1057        | 1174        | 1320        | 1183        | 1053        | -0,38%              |
| Formations professionnalisantes          | 999         | 1171        | 1269        | 1209        | 1451        | 31,1%               |

Concrètement, en ce qui concerne l'objectif de la Garantie Jeunes visant à garantir 3.000 places de formation par an pour les Bruxellois.e.s de moins de 25 ans, l'adressage a contribué à accroître le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 25 ans en formation de l'ordre de 13,9% entre 2014 et 2018.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de jeunes bruxellois chercheurs d'emploi en formation a diminué de 5,4% entre l'année 2017 et l'année 2018. Le nombre de formations professionnalisantes suivies est par contre en augmentation significative. Il a augmenté de 20% entre l'année 2017 et l'année 2018, et de 31% entre l'année 2014 et 2018.

(6) ISP, Promotion Sociale, Formation des personnes handicapées



### Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans effectuant un stage en entreprise (2014-2018)

| Stagiaires distincts                   | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | Variation 2014-2018 |
|----------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| <b>Total des stagiaires distincts</b>  | <b>1003</b> | <b>1337</b> | <b>1716</b> | <b>1767</b> | <b>1500</b> | <b>49,5%</b>        |
| Stage d'immersion linguistique         | 2           | 3           | 4           | 2           | 2           | 0%                  |
| FPIE                                   | 337         | 329         | 308         | 335         | 394         | 16,9%               |
| STE et Stages First <sup>7</sup>       | 610         | 898         | 1218        | 1209        | 820         | 34,4%               |
| Convention d'immersion professionnelle | 90          | 134         | 196         | 249         | 288         | 220%                |

L'objectif visant à garantir, avec Actiris, 2.000 places de stage par an pour les Bruxellois.e.s de moins de 25 ans a connu une progression très importante entre 2014 et 2017 : le nombre de Bruxellois de moins de 25 ans en stage et formation en entreprise entre ces deux années avait augmenté de 76,2%. Entre l'année 2014 et l'année 2018, cette progression est de 49,5%. Un chiffre qui reste important.

Entre l'année 2017 et 2018, le nombre de stagiaires en FPIE (Formations Professionnelles Individuelles en Entreprise) a augmenté de 17%. Le nombre de conventions d'immersion professionnelle a également augmenté de 15% entre ces deux années. Notons une très forte augmentation (de 220%) de ces conventions entre l'année 2014 et 2018.

### Un processus commun d'adressage des chercheurs d'emploi qui répond à la « Garantie Solution »

Afin d'augmenter le nombre d'entrées en formation au sein des organismes de formation bruxellois et de leurs partenaires, Actiris et Bruxelles Formation ont continué à travailler ensemble afin d'augmenter et d'améliorer l'adressage des chercheurs d'emploi bruxellois.

En outre, l'élaboration d'un projet professionnel clair et réaliste, porteur d'emploi et en adéquation avec les attentes du chercheur d'emploi, a été optimisée grâce aux collaborations entre Actiris, bf.tremplin et bf.carrefour. Ces échanges ont permis de préfigurer la dimension multi-partenaire de la Cité des métiers.

En 2018, pour 13.052 invitations envoyées aux séances d'information organisées par Bruxelles Formation à 8.608 personnes distinctes, 6.820 personnes ont effectivement formulé une demande de formation par la suite, soit 79,2%

(7) Les STE, Stages de Transition en Entreprise, se sont terminés au 31 décembre 2016. Ils sont remplacés par les stages FIRST à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



d'entre elles. Étant entendu que plusieurs mois peuvent s'écouler entre le moment où la personne a assisté à une séance d'information et celui où elle fait une demande de formation et confirme son choix, ce pourcentage peut encore être amené à progresser positivement.

En 2018, Actiris et ses partenaires ont travaillé à un grand projet d'amélioration de l'accompagnement offert aux chercheurs d'emploi en élaborant la Garantie Solution. Ce dispositif vise à renforcer l'orientation solution et l'orientation résultat des accompagnements menés avec les chercheurs d'emploi. Il constitue en quelque sorte une extension de la Garantie Jeunes aux personnes de plus de 30 ans récemment inscrites en tant que chercheurs d'emploi.

La Garantie Solution est un engagement d'Actiris avec l'aide de ses partenaires, selon lequel chaque chercheur d'emploi nouvellement inscrit se voit offrir une solution au plus tard dans les 12 mois de son inscription<sup>8</sup> chez Actiris. Ces solutions peuvent être un emploi, un stage, une formation, une reprise d'études ou une validation de compétences.

En 2018, le dispositif a été testé dans deux antennes Actiris à Saint-Gilles et à Evere (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018). Il a également été testé à la Mission Locale de Schaerbeek à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette phase expérimentale qui a permis de tester le projet a conduit à certains ajustements. La Garantie Solution a officiellement été lancée le 11 mars 2019.



(8) Les jeunes en stage d'insertion professionnelle continuent à bénéficier d'une garantie solution dans les 6 mois de leur inscription.

## 4. Déployer l'offre de formation suite à la sixième réforme de l'État

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la Région bruxelloise peut mettre en place des programmes de formations professionnelles. Afin de concrétiser cette nouvelle possibilité, Actiris et Bruxelles Formation ont signé, en juin 2014, une « Convention-cadre relative à la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'Etat pour le développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire pour les chercheurs d'emploi bruxellois ».

Après deux ans de mise en œuvre, les deux organismes ont souhaité simplifier les modalités de collaboration et de financement au travers d'une Convention de coopération public-public, conclue à durée indéterminée (et assortie d'annexes), regroupant la commande de formation, le Plan Langues et les investissements régionaux. Ce dispositif a contribué à simplifier la collaboration entre services publics tout en permettant à Actiris de financer des programmes de formation spécifique répondant aux besoins régionaux.

Dans le cadre de la Convention public-public 2018-2019, Actiris a décidé d'octroyer 8.400.000€ à Bruxelles Formation grâce à ce mécanisme.

### **Ce montant se décline de la manière suivante :**

- 2.000.000 € pour l'offre de formation destinée aux stagiaires bruxellois de moins de 30 ans.
- 1.600.000 € pour l'offre de formation tout public.
- 1.500.000 € pour la prise en charge d'actions structurelles 2018 (sous cahier des charges). Ce montant de 1.5 million d'euros est accordé dans le cadre de la sixième Réforme de l'État pour une affectation basée uniquement sur la prise en charge de marchés publics de bf.mmtic relevant au-

jourd'hui du financement ordinaire Cocof (AB43.05). Les formations visées touchent les secteurs de la gestion, du bureau d'étude et des nouvelles technologies informatiques. Ces formations sont structurelles au sein de Bruxelles Formation et font l'objet de présentation régulière au Comité de gestion quant à leur taux de sorties positives et de mise à l'emploi.

- 600.000 € pour la prise en charge du Plan Langues en 2018.
- 400.000 € d'investissement en matériel IT pour l'aménagement de salles dans le Pôle Formation Emploi (PFE) ICT.
- 400.000 € déjà validés fin 2017 pour des investissements prévus initialement dans le PFE ICT et réorientés vers le PFE Transport & Logistique pour de l'achat de mobilier / l'équipement du Pôle.
- 750.000 € pour compléter les aménagements et travaux du bâtiment du PFE ICT.

#### Objectifs en terme de Convention public-public 2018-2019 et réalisés entre le 1/1/2018 et le 31/12/2018<sup>9</sup>

| Convention Public Public 2018-2019 | Objectifs 2018-2019    | Réalisés    | Pourcentage de réalisation |
|------------------------------------|------------------------|-------------|----------------------------|
| Offre de formation -30 ans         | 1087 stagiaires formés | 132         | 12%                        |
| Offre de formation tout public     | 523 stagiaires formés  | 260         | 50%                        |
| Actions structurelles              | 426 places             | 510         | 120%                       |
| Plan Langues                       | 850 contrats           | 783         | 92%                        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>2886</b>            | <b>1685</b> | <b>58%</b>                 |

(9) Convention de coopération public-public 2018-2019 entre Actiris et Bruxelles Formation relative au financement et au développement de l'offre de formation professionnelle en région de Bruxelles Capitale, rapport intermédiaire 2018, données chiffrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Afin d'identifier les besoins des chercheurs d'emploi et du marché de l'emploi, Actiris et Bruxelles Formation, en collaboration avec le VDAB Brussel, ont rédigé un rapport conjoint daté du 26 juin 2018 : « *Le marché de l'emploi et de la formation professionnelle à Bruxelles : état des lieux, détermination des besoins en emploi et en formation et pistes de recommandations* ».

La Convention de coopération public-public entre Actiris et Bruxelles Formation prévoit en effet la production récurrente d'un rapport conjoint sur les besoins en emploi et en formation. Ce rapport a pour objectif d'aider à définir la commande de formation. Pour ce faire, il met en exergue les besoins du marché du travail bruxellois et les secteurs porteurs d'emploi, ainsi que les métiers en pénurie, émergents et en tension.

**La commande de formation liée à la Convention public-public 2018-2019 pour l'ensemble des publics couvre les domaines suivants :**

| Préformations et formations qualifiantes |                                                                                           |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORMATION DE BASE (FB)                   | FB français<br>FB CESS<br>FB FLE                                                          |
| FORMATION DE BASE                        | FB français calcul                                                                        |
| PRÉFORMATION                             | Préformation police                                                                       |
| PRÉFORMATION                             | aide à domicile titres service<br>Préformation éducateur-accompagnateur<br>psychoéducatif |
| PRÉFORMATION                             | Agent sécurité                                                                            |

| Formations qualifiantes                                                |
|------------------------------------------------------------------------|
| ADMINISTRATIF                                                          |
| COMMERCE /VENTE                                                        |
| GESTION                                                                |
| NTIC ( Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) |
| TECHNIQUES / INDUSTRIES                                                |
| TRANSPORT / LOGISTIQUE                                                 |
| CONSTRUCTION                                                           |
| Langues ciblées métiers FLE                                            |
| SANTÉ / SOCIAL                                                         |
| HORECA/ TOURISME                                                       |



## 5. Créer les Pôles Formation Emploi

Le 14 juillet 2016, le Gouvernement régional bruxellois et le Gouvernement francophone bruxellois ont adopté une note portant sur la création des Pôles Formation Emploi (PFE) en Région bruxelloise.

Celle-ci a été complétée, le 13 juillet 2017, par une note des deux exécutifs relative à la gouvernance des PFE (missions, répartition des rôles entre Partenaires, organisation et fonctionnement, statut des personnels, etc.).

Constitués sur base sectorielle, ces Pôles sont le fruit d'un partenariat public-privé et réunissent au moins :

- Les partenaires sociaux sectoriels ;
- Le Service public d'Emploi, Actiris et les Services publics de formation bruxellois, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ;
- D'autres acteurs peuvent également être invités à siéger selon les secteurs, comme par exemple, l'Enseignement, la Formation PME, les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle, ou tout autre type d'acteur dont la présence peut s'avérer pertinente.

En 2018, dans le cadre de la conception du modèle organisationnel des PFE, les deux services publics ont travaillé sur les articulations entre le pilier « formation-validation » coordonné par Bruxelles Formation et le pilier « emploi » coordonné par Actiris.



Le Pôle Formation Emploi Transport et Logistique en 2018



Le Pôle Formation Emploi Technicity en janvier 2019

Impliquant la mise en commun des ressources des secteurs professionnels, d'Actiris et de Bruxelles Formation ainsi que du VDAB Brussel autour d'objectifs partagés, des Pôles Formation Emploi sont en développement dans les domaines suivants :

- **Les métiers de l'industrie technologique** : PFE Technicity dont le démarrage des activités est prévu fin 2019. Partenariat Public-Privé (PPP) entre le FRM Bruxelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Les métiers du numérique (ICT)** dont le démarrage des activités est prévu début 2020. PPP entre les partenaires sociaux sectoriels (en lien avec le CEFORA), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Les métiers du transport et de la logistique** dont le démarrage des activités est prévu fin 2019. PPP entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le FSTL, Logos, Bus-Car, ...), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Les métiers de la construction** : PPP entre Constructiv, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Les métiers de l'Horeca** : PPP entre Horeca Formation Bruxelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.

Enfin, comme indiqué dans le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de coopération relatif aux politiques croisées approuvé en mai 2017, les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation recommandent que les PFE soient intégrés dans l'Accord précité en vue de disposer d'une base légale pour ce dispositif.





## 6. **Améliorer les solutions pour les chercheurs d'emploi ayant des besoins en langues : la Cité des Langues et le Plan Langues**

### **La Cité des Langues : évolution du projet en 2018**

Le projet de Cité des Langues, porté par Bruxelles Formation, est de créer une structure partenariale associant Bruxelles Formation, Actiris, Huis van het Nederlands Brussel et le VDAB Brussel.

L'ambition est de créer la première Cité des Langues d'Europe, qui sera un lieu où l'ensemble des services, par ses actions harmonisées, contribuera à l'amélioration des compétences linguistiques des Bruxellois.es. Elle vise également le développement d'un réseau européen à l'instar de la Cité des métiers.

Cette ambition se développe en plusieurs étapes. Dans un premier temps, elle visera à :

- Contribuer par ses actions au développement des compétences linguistiques à Bruxelles et répondre ainsi aux exigences et besoins du marché de l'emploi ;
- Fluidifier, simplifier et consolider les parcours linguistiques des chercheurs d'emploi pour faciliter et pérenniser leur accès à l'emploi.

Le Projet de Cité des Langues se déploie sur les objectifs opérationnels suivants :

- La création d'un espace intégré de conseils et ressources concernant les formations linguistiques à Bruxelles ;
- Le développement d'activités variées répondant aux profils et aux besoins linguistiques des différents publics ;
- Le développement d'un plan de communication permettant de positionner la Cité des Langues dans le paysage bruxellois ;

- Le développement d'une Cité des Langues virtuelle articulée autour d'outils numériques ;
- La mise en œuvre d'outils de veille permettant de faire écho aux besoins exprimés en termes linguistiques par les différents acteurs identifiés dont les employeurs.

Le 23 mai 2018, le Comité de Direction de la Cité des Langues a approuvé une note commune relative à la vision de la Cité des langues, sous réserve de l'élaboration d'un plan de développement. Il a décidé de mandater Bruxelles Formation pour élaborer, avec le groupe de travail, le Plan de développement de la Cité des Langues couvrant la période 2018-2020.

Ce travail a permis d'aboutir, le 18 septembre, à un Plan de développement de la Cité des Langues soumis le 3 octobre 2018 au Comité de Direction de la Cité des Langues. Ce Plan de développement comprend un document d'ensemble complété par trois documents annexes : flow services Cité des Langues, proposition de budget, proposition de phasage.

Le 3 octobre 2018, le Comité de Direction de la Cité des Langues a pris acte de la proposition de Plan de développement. Il a approuvé les missions de la Cité des Langues, les objectifs opérationnels, les publics cibles et l'offre de services.

Il a chargé le service juridique de Bruxelles Formation de proposer un cahier des charges visant à approfondir la question de l'opportunité de la création d'une entité juridique distincte.

Il a approuvé le principe du recrutement d'un chef de projet prioritairement chargé d'approfondir le travail sur les points suivants :

- La consultation des directions afin de développer un timing et des budgets tenant compte de la réalité de chaque partenaire.
- L'identification des ressources (budget, ressources humaines, IT, infrastructures,...) et des contributions respectives des partenaires au projet Cité des Langues.
- Sur cette base, l'élaboration d'une convention de partenariat et la constitution d'une équipe dédiée au projet Cité des Langues.

Le Projet de Cité des Langues est pour le moment en suspens en attendant la désignation d'un chef de projet.

## Bilan du Plan Langues

---

Le Plan Langues pour les Bruxellois, adopté en 2010 par les Gouvernements de la Région de Bruxelles Capitale et de la Commission communautaire française avait pour ambition « de promouvoir, d'intensifier et d'améliorer les connaissances linguistiques des Bruxellois, pour faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi ». Le constat de base, toujours d'actualité aujourd'hui, porte sur le fait qu'une proportion importante d'offres d'emploi déposées auprès d'Actiris, requiert la connaissance des deux langues nationales.

Dans le cadre du développement de l'offre de formation linguistique (mesure 8 du Plan Formation 2020), une évaluation du Plan Langues de 2010 a été réalisée en 2018 pilotée par Actiris en association avec Bruxelles Formation et le VDAB.

Cette évaluation a porté non seulement sur les 12 objectifs spécifiés par le Plan Langues, mais également sur :

- Le développement des formations linguistiques des primo-arrivants en lien avec la priorité donnée à l'accueil de ceux-ci, telle que soutenue par la déclaration de politique générale de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 juillet 2014, tout comme par la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois.
- Une plus grande accessibilité à Brulingua au bénéfice de tous les Bruxellois en formation, conformément à l'Accord de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour 2014-2019.
- Deux chantiers à moyen terme spécifiés dans le Plan Langues à savoir l'augmentation des moyens accordés à l'enseignement de promotion sociale pour l'organisation de formations en langues, et la création d'un Centre de Référence (CDR) « métiers de la ville » avec la mise en place d'un dispositif de préparation aux examens linguistiques du SELOR.

Elle a permis de constater que de nombreux objectifs ont été atteints, voire dépassés. Elle a également servi à réorienter, le cas échéant, les actions de formation linguistique en fonction de la diversité des besoins du public bruxellois.



## 7. Généraliser le recours à la validation des compétences

La validation des compétences s'adresse aux personnes disposant de compétences professionnelles désirables de les faire reconnaître officiellement et gratuitement via un titre de compétence délivré au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission Communautaire Française (COCOF).



Un titre de compétences s'obtient après la réussite d'une épreuve d'évaluation dans le cadre de la formation professionnelle (titres délivrés via épreuves) ou via la Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF) dans le cadre de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la Stratégie 2025 et du Plan Formation 2020, Bruxelles Formation participe à l'effort de la Coordination Bruxelloise des Opérateurs de Validation pour augmenter l'offre de validation en Région bruxelloise afin d'atteindre l'objectif de 2.000 titres de compétence délivrés par an en 2020.

Dans la partie conjointe de leur contrat de gestion respectif, Actiris et de Bruxelles Formation prévoient que ceux-ci s'engagent à favoriser l'approche sectorielle, au travers notamment des Pôles Formation Emploi afin de rapprocher les métiers d'accompagnement, d'orientation, de formation, de validation et de matching au service des usagers (chercheurs d'emploi, employeurs et travailleurs). Les deux institutions s'engagent également à simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation, en organisant un dispositif intégré d'identification des compétences suivant un référentiel commun approuvé par Synerjob, inscrites dans le Dossier Unique en optimisant le processus d'envoi vers la formation et/ou la validation.

Pour optimiser les chances de réussite des candidats aux épreuves de validation, Bruxelles Formation articule l'offre de validation avec d'autres services. C'est ainsi que les candidats se voient proposer, quand cela est nécessaire, des modules courts de formation préparatoires aux épreuves de validation (révision pneu pour le mécanicien d'entretien auto, lecture de plan pour les métiers de la construction,...).



En 2018, 61 candidats à une épreuve de validation des compétences qui sont en situation de recherche d'emploi, ont déclarés avoir été sensibilisés à ce dispositif par leur conseiller Actiris (soit 17% des 365 candidats à une épreuve de validation des compétences). Ce pourcentage est stable par rapport à celui de 2017, malgré une forte augmentation du nombre de candidats.

**Validation des compétences en Région bruxelloise en 2018**  
**(Résultat pour l'ensemble des opérateurs : Bruxelles Formation, SFPME/efp, EPS)**

|                                  | Objectifs    | Réalisés     | Pourcentage de réalisation |
|----------------------------------|--------------|--------------|----------------------------|
| Titres délivrés via RAF          | 1.400        | 1.366        | 98%                        |
| Titres délivrés via épreuves     | 450          | 804          | 179%                       |
| <b>Total des titres délivrés</b> | <b>1.850</b> | <b>2.170</b> | <b>117%</b>                |

L'objectif d'atteindre 2.000 titres de compétence délivrés en 2020 a déjà été réalisé en 2018. 2170 titres de compétence ont été délivrés par l'ensemble des opérateurs de validation en Région bruxelloise pour l'année 2018. Les titres délivrés via les épreuves de validation des compétences ont même presque doublé par rapport aux objectifs initialement fixés à cet effet.

Parmi les 2.170 titres délivrés en 2018 par opérateurs, 1.395 titres ont été délivrés par Bruxelles Formation, 450 par le SFPME/efp et 325 ont été délivrés par des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS).



## **8. Simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation**

### **Le Dossier Unique des chercheurs d'emploi**

---

Le Dossier Unique est un outil de suivi permanent quant à l'évolution de la trajectoire du chercheur d'emploi, commun à Actiris, Bruxelles Formation et leurs partenaires, avec pour finalité de valoriser chaque nouvelle compétence acquise.

Il vise à simplifier la vie de l'utilisateur grâce à l'appui des évolutions technologiques en permettant de valoriser chacune des étapes entreprises par le chercheur d'emploi (comme par exemple l'inscription en ligne, la préparation aux tests, le suivi du parcours y compris via des coachings en ligne).

En lien avec les groupes de travail qui ont eu lieu en 2018 et ayant notamment défini les flux d'adressage vers les différents opérateurs bruxellois, Bruxelles Formation et Actiris poursuivent leur collaboration permanente en matière d'échange automatique par voie électronique des données relatives à la gestion des parcours professionnels des chercheurs d'emploi, en ce compris les entrées et sorties de formation et d'emploi. Ils collaborent ainsi à la définition commune des informations utiles à encoder dans le dossier informatisé du demandeur d'emploi, à leur transmission et à leur traitement conjoint.

Concernant le développement du dossier Rome v.3/Competent, les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation ont mené à la traduction des outils dans le cadre de Synerjob. Un Plan d'action commun de mise en œuvre et un échéancier doivent encore être établis.

Dans le cadre des recommandations liées au rapport d'évaluation des politiques croisées adopté en mai 2017, Actiris et Bruxelles Formation proposent de poursuivre prioritairement le développement du Dossier Unique afin de fluidifier et de sécuriser le parcours des chercheurs d'emploi.



## L'équivalence des diplômes non reconnus

---

L'équivalence des diplômes étrangers est une condition sine qua non pour répondre aux besoins d'une part importante des chercheurs d'emploi bruxellois. Près de 43% des chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris sont répertoriés dans une catégorie de diplômes « Études à l'étranger sans équivalence » demandée ou obtenue.

En 2018, Actiris a renforcé ses deux partenaires en charge d'aider les chercheurs d'emploi à préparer leur dossier d'équivalence, à savoir BON (Agenschap Integratie en Inburgering) et le Ciré (budget en augmentation de +175%).

Le Plan Formation 2020 entend, dans un premier temps, promouvoir la gratuité de l'équivalence pour les chercheurs d'emploi porteurs du CQ6 – Certificat de Qualification de 6e année professionnelle et de technique de qualification.

## Une participation conjointe d'Actiris et de Bruxelles Formation au sein du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, de l'Instance Bassin, de la Validation des Compétences

---

- Au sein du **Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**, Actiris et Bruxelles Formation fournissent, à l'occasion d'une étude préliminaire, les informations dont ils disposent permettant de définir un métier dans son contexte économique et de formation. Actiris contribue par ailleurs à l'élaboration des profils métiers et Bruxelles Formation est associé à la définition des profils de formation correspondant aux profils métiers. En 2018, le SFMQ a analysé la liste des domaines d'activité établie par Actiris pour lesquels une pénurie de main d'œuvre est constatée et prise en compte dans le cadre de la définition des priorités du Service. Bruxelles Formation a contribué à établir la liste annuelle des demandes métiers déposées par les Opérateurs Enseignement Formation auprès de la Chambre des Métiers.
- Bruxelles Formation préside également la **Coordination Bruxelloise de Validation des Compétences** qui englobe aussi le SPFME/efp et l'Enseignement de Promotion Sociale. Cette année 2018, la Coordination Bruxelloise de Validation des Compétences et Actiris ont établi un **plan d'action coordonné** pour la période de septembre 2018 à décembre 2019 pour informer, orienter et accompagner les candidats à la validation.

- Un **groupe de travail « Autres études »** a également été mis sur pied à la Coordination Bruxelloise de Validation des Compétences à la demande du cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour développer un processus d'orientation vers la validation des chercheurs d'emploi bruxellois catégorisés par Actiris en « Études à l'étranger sans équivalence », c'est à dire n'ayant pas obtenu ni demandé d'équivalence avec des études faites en Belgique. Le Centre de validation bruxellois des métiers de la construction, le Centre de validation bruxellois des métiers de l'Horeca et le Centre de validation bruxellois des métiers du tertiaire ont collaboré activement au projet.
  
- **L'Instance Bassin Enseignement qualifiant, Formation et Emploi de Bruxelles** compte parmi ses membres deux représentants de Bruxelles Formation (parmi lesquels est désignée la Vice-présidence du Bassin EFE) et deux représentants d'Actiris qui, par leur expertise, permettent d'alimenter les travaux et avis produits en son sein. Parmi les productions 2018, le rapport analytique et prospectif a permis d'identifier une liste de métiers relatifs au secteur de l'Industrie (avec un focus sur les métiers de l'électrotechnique) pour lesquels l'offre de formation et d'enseignement pourrait être développée voire renforcée.



## 9. Faciliter le parcours vers l'emploi en aval de la formation

### LINK et J-30

---

L'article 4 de l'Accord de coopération entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française concernant les politiques croisées « emploi-formation » entre Actiris et Bruxelles Formation prévoit la prise en charge des stagiaires en fin de formation en vue de leur mise à l'emploi rapide.

Actiris a donc créé en septembre 2015 le service LINK, permettant une prise en charge systématique de tous les chercheurs d'emploi sortant d'une formation qualifiante dispensée par Bruxelles Formation.

La mise en place de ce service permet de structurer un service essentiel et remplace ainsi des collaborations passées (envoi de fichiers « J-30 » nominatifs par Bruxelles Formation aux services d'Actiris).

Concrètement, le service LINK rencontre, via des séances d'information collectives, les stagiaires en fin de formation qualifiante, principalement « in situ », environ 30 jours avant la fin de leur formation. Ces séances d'information sont organisées conjointement par les conseillers LINK et les responsables de Pôles de Bruxelles Formation. Les stagiaires sont ensuite convoqués et rencontrent leur référent LINK endéans les huit jours après la fin de leur formation pour un premier entretien (mise à jour du dossier sur base de nouvelles compétences acquises, analyse des pistes de recherche d'emploi, entretien de motivation, vérification du CV et lettres de motivation, etc.). À partir de là, et sur base volontaire, le chercheur d'emploi rencontrera son référent pour des entretiens de matching intensifs dans les douze mois qui suivent la fin de sa formation.

Le service traduit l'objectif commun d'une mise à l'emploi rapide en fin de formation qualifiante. Si le service LINK sert d'autres publics que les stagiaires de Bruxelles Formation, il est important de noter qu'une des plus-values consiste en la participation des deux organismes dans l'amélioration des pratiques du service (ex : réduction du délai de prise en charge des clients, organisation de services supplémentaires, tels que les modules courts de recherche d'emploi, etc.).

En 2018, LINK a pris en charge 655 nouveaux stagiaires de Bruxelles Formation (et 345 stagiaires de 2017 étaient encore suivis par LINK en 2018). 388 stagiaires ont été mis à l'emploi (une partie importante de ce public étant toujours accompagnée par LINK, vu que la prise en charge s'étend sur douze mois), dont 106 dans les trois premiers mois de leur sortie de formation qualifiante. Ces chiffres positifs s'ajoutent aux taux de sortie vers l'emploi des stagiaires décrochant un emploi avant l'entrée chez LINK.

Une évaluation annuelle des résultats du service LINK est partagée avec Bruxelles Formation en se basant sur les indicateurs opérationnels annuels identifiés par Actiris et Bruxelles Formation.

## Select Actiris

---

En prolongement du service LINK, les conseillers du Service Select Actiris contactent chaque jour les entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi, de les informer sur les services proposés par Actiris et les mesures d'aide à l'embauche dont ils peuvent bénéficier. Les équipes sectorielles de Select Actiris remplissent ainsi une mission de prospection contribuant à développer le dispositif des Formations Professionnelles Individuelles en Entreprises (FPIE) et celui relatif aux conventions quadrimateurs auxquels est également associé Bruxelles Formation.



En outre, le conseiller référent LINK participe aux entretiens de sélection des personnes sortant de formation et candidates à une offre d'emploi organisés par Select Actiris.

## **10. Poursuivre des collaborations efficientes pour répondre aux besoins économiques de la Région bruxelloise et faciliter la mise à l'emploi des Bruxellois·es**

### **Accord de coopération relatif aux politiques croisées**

---

L'Accord de coopération relatif aux politiques croisées « emploi-formation » conclu le 9 février 2012 par la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission Communautaire Française contribue à renforcer les synergies entre politiques d'emploi et de formation. Ce texte officialise juridiquement et approfondit les collaborations existantes et complémentaires entre Actiris et Bruxelles Formation, afin de contribuer à une meilleure cohérence et une plus grande efficacité dans l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Cet Accord contribue à la mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles / Go4brussels dans la mesure où le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège de la Commission communautaire française et les interlocuteurs sociaux ont arrêté, en février 2019 à l'occasion d'un Sommet Social, le bilan à mi-parcours et les priorités pour 2019-2020.

En outre, cet Accord fait partie des textes concernés prioritairement par la mesure 41 du Plan Formation 2020 visant à actualiser et rationaliser les instruments juridiques de pilotage.

En 2018, Actiris, Bruxelles Formation et le SFPME ont collaboré avec le cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle en vue de préparer les modifications à l'Accord de coopération de février 2012. Celles-ci répondent majoritairement aux propositions contenues dans le Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de coopération (mai 2017) approuvé par les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation. Parmi les points essentiels, relevons l'intégration d'un mécanisme pérenne de financement régional de Bruxelles Formation.



## **Des contrats de gestion 2017-2022 synchronisés entre Actiris et Bruxelles Formation**

---

Le 30 juin 2017, Actiris et Bruxelles Formation ont signé leurs contrats de gestion respectifs pour la période 2017-2022.

De manière symbolique, les deux contrats de gestion ont été signés le même jour. Ils sont synchronisés et comprennent tous les deux un article commun au texte identique visant à renforcer les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation pour raccourcir et fluidifier les parcours de formation des bénéficiaires. C'est la mise en évidence du travail commun des deux institutions au bénéfice des mêmes personnes afin de simplifier et d'accélérer leurs parcours vers l'emploi et de :

- Répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et du développement économique bruxellois ;
- Simplifier les processus destinés aux différents publics bruxellois, notamment en terme d'accès à la formation ;
- Et ce, au travers de services intégrés que sont : la Cité des métiers, les Pôles Formation Emploi et l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation.

Dans la partie commune des contrats de gestion sont également mentionnés les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagées d'Actiris et de Bruxelles Formation relatifs aux politiques croisées emploi formation. Ceux-ci ont commencé à être mesurés en 2018.

## Réunions conjointes des Comités de Gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation

---

L'article 18 de l'Accord de coopération relatif aux politiques croisées prévoit d'organiser deux fois par an une réunion conjointe des deux Comités de gestion sur des thématiques croisées emploi-formation.

Lors des deux réunions conjointes des Comités de Gestion organisées le 26 avril et le 22 novembre 2018 ont mis à l'ordre du jour les points suivants :

- Le rapport d'activité 2017 politiques croisées emploi-formation.
- Le plan d'action politiques croisées Actiris-Bruxelles Formation 2018 et les indicateurs stratégiques communs.
- L'étude 2018 : « Détermination des besoins en emploi et en formation : état des lieux et pistes de recommandation » conjointement menée par Bruxelles Formation, Actiris et le VDAB.
- Les six indicateurs à responsabilité partagée entre Actiris et Bruxelles Formation, leurs résultats et valeurs cibles de 2018 à 2020.
- Le rapport de la Convention public-public présentant les résultats des « commandes de formation » 2014 et 2015, les résultats de la Convention public-public sur les années 2016 et 2017 et proposant un cycle de gouvernance.

## Les CDS - Comités de Développement Stratégique Actiris-Bruxelles Formation

---

En vertu de l'article 19 de l'Accord de coopération précité, Actiris et Bruxelles Formation organisent des réunions du Comité de Développement Stratégique (CDS) constituant l'instance de structuration et de développement des synergies et des collaborations entre les deux services publics.



En 2018, outre la préparation des réunions conjointes des Comités de gestion, le CDS Actiris-Bruxelles Formation, qui s'est réuni à cinq reprises, a été amené à se pencher sur des dossiers d'importance comme :

- L'Espace d'orientation en langues de Bruxelles Formation (présentation et désignation des référents pour Actiris) en lien avec le projet de Cité des Langues ;
- Les objectifs opérationnels d'Actiris et de Bruxelles Formation en matière d'emploi-formation et les valeurs cibles des deux organismes 2018 et 2019 ;
- L'état d'avancement de la Cité des métiers ;
- L'état d'avancement des Pôles Formation Emploi (suivi des chantiers, identité commune, etc.) ;
- La collaboration entre Bruxelles Formation et Actiris autour du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Les indicateurs stratégiques à responsabilité partagées et les indicateurs opérationnels partagés (définition, valeurs cibles, périodicité, etc.) ;
- Le rapport conjoint 2018 : « Détermination des besoins en emploi et en formation : état des lieux et pistes de recommandations » ;
- Le rapport 2014-2017 de mise en œuvre de la Convention public-public ;
- Le Dossier Unique du chercheur d'emploi.

Les réunions des CDS Actiris-Bruxelles Formation ont eu lieu les 30 janvier, 27 mars, 26 juin, 25 septembre et 21 novembre 2018.





